



Séminaire International (du 18 au 19 octobre 2004 au Cirad Lavalette, Montpellier)

Enjeux de développement durable et aménagement des forêts de production du Bassin du Congo

Questions nouvelles et agendas de recherche

Contexte et objectifs du séminaire

Les forêts du bassin du Congo s'étendent selon les sources, sur 227 millions d'hectares (FAO, Évaluation des ressources forestières 2000) à 193 millions d'hectares (programme TREES, F. Achard et *al*, *Science*, 09/08/02). Les superficies protégées couvrent environ 7 % des forêts d'Afrique centrale et la plupart des pays de la sous-région se sont donné pour objectif de placer 10 % de leur territoire sous des régimes divers de conservation. Il découle de ces estimations qu'un minimum de 170 millions d'hectares de forêts tropicales sont à gérer, en tirant le meilleur parti de leur vocation multifonctionnelle et de leurs statuts hétérogènes. Dans une région qui comptait jusqu'à présent sur l'extraction de ressources fossiles dont certaines sont en déclin, l'utilisation durable et la valorisation économique des ressources renouvelables issues des forêts sont des enjeux majeurs de développement pour les pays du Bassin du Congo.

Les règles et modalités de gestion de ces écosystèmes sont en pleine évolution : depuis moins de dix ans, des outils ont émergé et prennent de l'ampleur, comme l'aménagement des grandes concessions forestières industrielles, ou la gestion locale au travers des forêts communautaires (Cameroun). Les bases techniques de l'aménagement des écosystèmes forestiers sont toutes issues de la recherche forestière, et en particulier des dispositifs pilotes mis en place et suivis par le CTFT puis le Cirad-forêt, généralement avec l'appui de la coopération française.

L'aménagement forestier des forêts de production semble à portée de main dans certains pays du Bassin du Congo : des entreprises recrutent des ingénieurs, préparent des plans et effectuent des inventaires. La démarche est devenue légalement contraignante dans la plupart des pays de la sous-région, et près de 16 millions d'hectares de concessions forestières sont entrés dans un processus conduisant à l'aménagement en Afrique centrale. Mais la mise en œuvre de toutes les composantes de ces plans par les opérateurs économiques n'est pas forcément acquise, notamment en ce qui concerne les rotations et les diamètres d'exploitation, et les contenus des plans restent à évaluer au regard de l'objectif de gestion durable des forêts.

Les connaissances initiales et de base sur les écosystèmes forestiers, sur lesquelles reposent toutes les prescriptions techniques actuellement en vigueur, arrivent à leurs limites et permettent difficilement de répondre à des demandes multiples. Les dispositifs réglementaires se modifient, les capacités industrielles augmentent et se diversifient, les espèces forestières exploitées sont plus nombreuses, les pressions sur les ressources naturelles s'accroissent, les technologies de l'information ainsi que les méthodes de suivi et de contrôle gagnent en efficacité, enfin, les populations forestières apparaissent comme des acteurs incontournables et, potentiellement, des partenaires à part entière.

Dans cette perspective, 4 grandes questions doivent être abordées :

1. Le contenu des plans d'aménagement proposés aux opérateurs en Afrique centrale reposent sur des prescriptions techniques qui les rendent parfois difficiles à endosser par une majorité d'exploitants. Il faut évaluer soigneusement la nature de ces prescriptions, au regard de ce que nous croyons savoir du développement durable. Il convient notamment d'explicitier les choix et arbitrages faits de manière souvent implicite par l'aménagiste : pourquoi choisir tel ou tel seuil (de reconstitution du peuplement, d'extraction, etc.) ? Quelles hypothèses sous-jacentes sont faites sur l'écologie et l'économie dans telle prescription ? Comment se sont constituées, à des époques données, ces références et ces choix techniques ? Comment penser des règles sylvicoles

répondant aux demandes de durabilité écologique et de durabilité économique du tissu socio-économique lié à l'exploitation ?

2. On prend progressivement conscience que les modèles d'aménagement préconisés sont potentiellement viables sur de très grandes concessions mais peut-être pas sur les moyens et petits permis, ou dans les forêts communautaires du Cameroun. Qu'est-ce que cela signifie du point de vue des objectifs de gestion durable des forêts et, plus généralement, de développement durable ? Quelle est la place des petits entrepreneurs et des gestionnaires forestiers locaux dans le schéma d'aménagement du territoire induit par les plans d'aménagement actuels et les modèles économiques d'intégration de l'exploitation et de l'industrie qui y sont implicitement associés ?
3. On voit poindre des remises en cause de l'aménagement des forêts de production comme outil de gestion durable des forêts tropicales. Aux textes de *Conservation International* préconisant d'abandonner, dans les permis forestiers, les contraintes liées à la « gestion forestière durable » que l'on trouve typiquement dans les plans d'aménagement, puis de les transformer en concessions de conservation, s'ajoutent des réflexions très critiques de *Global Witness* sur le principe des plans d'aménagement au Cambodge. Quelle est la portée de ces critiques et quelles conceptions du développement durable sont convoquées par les propositions alternatives avancées ?
4. Certains mettent en doute la pertinence d'une conception « centralisée et prescriptive » des plans d'aménagement, et y opposent une approche en termes de « standard minimum » doublé d'une identification des « bonnes pratiques » (comme l'exploitation à impact réduit). Or, le plan d'aménagement est vu dans l'univers francophone comme l'étape majeure de la durabilité du processus de gestion forestière, ce qui n'est pas le cas dans l'univers anglo-saxon. Quelles sont les conséquences de cette différence de perception dans les analyses sur les processus en cours ? Quels sont les avantages pratiques et les limites éventuelles de l'adoption d'une approche différente de celle prévalant actuellement en Afrique centrale ?

Il s'agit de préparer de **nouveaux agendas de recherche sur le développement durable** dans le domaine des politiques et de la gestion des forêts tropicales denses humides, au moment où l'aménagement forestier passe du concept – consensuel tant qu'il n'est pas mis en œuvre – à sa déclinaison pratique à différentes échelles.

Thèmes proposés

1. Processus de choix des normes et des prescriptions techniques des plans d'aménagement en cours d'implémentation dans les forêts denses humides de production
2. Évolution des pratiques d'exploitation, de transformation et de commercialisation des bois tropicaux ayant un impact sur les modalités de l'aménagement et de la gestion forestière
3. La prise en compte de la biodiversité (végétale, animale,...) et du social (populations locales, communes voisines...) dans les plans d'aménagement en cours d'élaboration
4. Nature et viabilité technico-économique des aménagements pour des moyens et petits permis, voire pour des forêts communautaires
5. Évaluation des alternatives à la stratégie de « gestion forestière durable » basée sur la généralisation de plans d'aménagement pour les concessions forestières
6. Objectifs de développement durable et échelle de la problématique de l'aménagement : rapports entre aménagement de la concession et aménagement du territoire

Le séminaire, organisé par le Cirad-forêt, se déroulera à Montpellier les 18 et 19 octobre 2004, suivi le 20 octobre d'une session spéciale organisée avec le Ministère des Affaires Etrangères dans la perspective de la rédaction du Livre Blanc de la France sur les forêts tropicales. Un agenda prévisionnel sera proposé après identification de l'ensemble des intervenants sollicités. De larges plages de discussion sont prévues sur chacun des thèmes.